

20.10.2023

FONDATION FRANZ WEBER

## **Communiqué aux médias: La Fondation Franz Weber lance le référendum contre le « Mantelerlass »**

Le 29 septembre 2023, le Parlement a adopté le « Mantelerlass », ou « acte modificateur unique » relatif à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Cet acte, bien qu'il apporte certains éléments positifs pour la transition énergétique, menace gravement la nature et le paysage. La Fondation Franz Weber (FFW), qui œuvre précisément, depuis bientôt 50 ans, pour préserver la nature, le paysage et les animaux en Suisse, lance aujourd'hui le référendum contre le « Mantelerlass ».

Le « Mantelerlass » est un acte modificateur unique qui apporte à plusieurs lois fédérales (Loi sur l'énergie LEne, Loi sur l'approvisionnement en électricité LApEI, Loi sur l'aménagement du territoire LAT et Loi sur les forêts LFo) des amendements sensés assurer au plus vite la transition énergétique. L'acte a été adopté par le Parlement le 29 septembre dernier, après une procédure relativement rapide pour les Chambres fédérales, en réaction à la peur de pénurie d'électricité suscitée notamment par le contexte géopolitique actuel.

Bien qu'il présente certains points positifs, en favorisant la production d'énergie renouvelable, ce paquet législatif remet complètement en cause des principes fondamentaux de protection de la nature et du paysage, ancrés au fil des décennies dans la Constitution fédérale, par la volonté de la majorité du peuple et des cantons. Il permet de défricher des forêts pour construire des éoliennes, de construire de grands parcs éoliens et solaires dans des paysages protégés – et cela sans devoir prévenir ou compenser les atteintes – ainsi que dans de précieux biotopes d'importance cantonale, régionale ou locale. La primauté de l'intérêt à produire de l'énergie est érigé en principe, et toute possibilité de recours est finalement réduite à néant.

*Il est absurde de sacrifier la nature sur l'autel du climat car les espaces naturels sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques : ils absorbent des quantités*

*énormes de CO2, régulent le cycle de l'eau et tempèrent les fluctuations climatiques », explique Philippe Roch, membre du Conseil de fondation de la FFW et ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (OFEFP, aujourd'hui OFEV).*

La FFW œuvre depuis 1975 pour protéger la nature, le paysage et les animaux en Suisse. Pour elle, le référendum s'est imposé comme une évidence, car laisser passer le « Mantelerlass » sans réagir reviendrait à remettre en cause les actions de la Fondation, tout comme d'autres organisations environnementales, de ces dernières décennies. *« Avec le « Mantelerlass », le Parlement, dans l'urgence, est allé trop loin », selon Vera Weber, présidente de la FFW, « il faut qu'il reprenne son travail, cette fois sans précipitation, pour qu'un équilibre soit trouvé entre promotion des énergies renouvelables et protection de la nature et du paysage ».*

Il est indispensable que le peuple puisse se prononcer au sujet de ce bouleversement dans la protection de la nature ou du paysage, après un large débat permettant d'en apprécier l'ensemble des conséquences.

## CONTACT

Vera Weber, présidente FFW, [veraweber@ffw.ch](mailto:veraweber@ffw.ch), +41 79 210 54 04

Philippe Roch, [phr@pirassay.ch](mailto:phr@pirassay.ch), + 41 79 405 52 43